

ordinaires respectifs, d'une manière solennelle le Saint-Sacrifice, pourvu que vraiment pénitents, s'étant confessés, ayant communie, ils assistent à ces offices sacrés avec piété et qu'ils prient dévotement aux intentions du Souverain-Pontife.

Aux fidèles qui assisteraient seulement à ces saintes solennités avec dévotion et le cœur contrit une *Indulgence partielle de trois cents jours* est accordée.

Les présentes ne devant valoir que pour cette circonstance et sans aucune autre expédition de Bref ; nonobstant toutes dispositions contraires. Donné à Rome au secrétariat de la même S. Congrégation, le 27 avril 1897.

Fr. JÉRÔME M. Card. GOTTI,

L. + S.

Préfet.

Pour le T. R. Seigneur ALEX., Arch. de Nicopolis,

Secrétaire.

JOS. M. Chan. COSELLI,

Substitut.

Vu et reconnu,

ALFRED ARCHAMBAULT, chan.

Vice-Gérant.

HOPITAL AU DAHOMEY

Bécit d'un missionnaire (1)



ARDONNEZ-MOI, bienveillants lecteurs, de décorer de ce nom l'humble fondation de mon hôpital. Car ce que j'appelle hôpital d'Agoué n'a pas la moindre ressemblance avec ces asiles vastes, commodes, parfois somptueux, vrais palais de la charité, ouverts dans votre pays chrétien aux membres souffrants de Jésus-Christ. C'est un bâtiment où à peine vingt malades peuvent trouver un abri. Et cependant aux yeux de ces derniers il apparaît comme un paradis terrestre, tandis que nous le considérons nous-mêmes comme une sorte de parvis sacré précédant immédiatement pour eux l'entrée de la Jérusalem céleste.

Pour mieux saisir toute la vérité de mon assertion, il faudrait connaître

(1) L'article qu'on va lire nous a été remis par le R. P. Ignace Lessner, supérieur de la Mission catholique d'Agoué, au Dahomey, en Afrique ; nous espérons que son appel à la générosité publique en faveur de l'œuvre anti-esclavagiste, sera entendu. N. D. L. R.